

Echafaudages auto-stables

Des échafaudages auto-stables sont mis en place dès que l'on ne peut pas ou que l'on ne doit pas les amarrer à une façade.

A l'extérieur : hauteur maximale 12 m, largeur minimale 1/3 de la hauteur.

A l'intérieur : hauteur maximale 20 m, largeur minimale 1/4 de la hauteur

Les valeurs indiquées ci-dessous ne s'appliquent qu'aux cadres EuroFaçadacier.

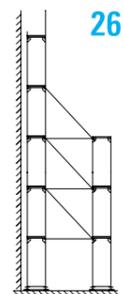
Tab. 4 Règle

Extérieur*	$\frac{H}{a} \leq \frac{3}{1}$	$H_{\max.} = 12 \text{ m}$
Intérieur	$\frac{H}{a} \leq \frac{4}{1}$	$H_{\max.} = 20 \text{ m}$

* La stabilité au vent doit être ensuite être étudiée. Consulter notre bureau d'études.

Nota : les cadres doivent être impérativement goupillés ou boulonnés entre eux.

Le stabilisateur télescopique est réglable et permet le montage d'échafaudages autostables. Il est adaptable sur tous types de matériels préfabriqués. Par exemple, il vous permettra de travailler jusqu'à 8,00 m de hauteur sur un échafaudage non bâché, sans nécessiter d'amarrage (vent : zone 2). Le stabilisateur et sa barre antiflambement se raccordent à l'échafaudage de manière simple et rapide par l'emploi de colliers à clavette intégrés.



26 2 largeurs d'échafaudage

